

Conseil Municipal du 11 février 2008

Note n° : 20080211 – JB02

OBJET : Demande de rectification du paragraphe « *Modification des statuts de la communauté de communes du pays Courvillois suite à la dissolution du SIVOS* » du procès verbal du Conseil Municipal du 13/12/2007 affiché au public le 20/12/2007 et soumis à approbation ce jour.

Monsieur le Maire,
Monsieur Bournisien : secrétaire de la séance du 13 décembre,
Madame Grégoire : secrétaire de Mairie,

Le procès verbal du Conseil municipal du 13 décembre dernier comporte une mauvaise interprétation de mes propos et ce malgré la note écrite que j'ai fournis durant la séance (voir document joint).

Aussi, je vous demande de retranscrire sur le compte rendu du conseil municipal de ce jour, les précisions énoncées ci-après.

Vous avez mentionné que j'ai voté contre la modification des statuts de notre communauté de commune. Ce qui n'est pas exacte puisque je vous ai indiqué, par écrit, que « *je ne prendrai pas part au(x) vote(s)...* ». Car, vous soumettez des décisions à prendre au conseil municipal alors qu'il n'a pas de visibilité sur ce qui se décide ou projète lors des assemblées communautaires.

De même que je n'ai pas dit et écrit « *...je vote contre cette délibération parce que je n'ai pas été informé de la dissolution du SIVOS* ». D'abord, il n'est pas nécessaire de procéder par vote pour délibérer (le vote n'étant que le résultat de la délibération, où chacun peut se forger son opinion afin de s'exprimer à travers le vote). Donc, je suppose que vous vouliez dire que je n'ai pas pris part à la délibération. Ensuite, comme indiqué dans ma note et rappelé plus haut, je n'ai pas souhaité prendre part à un vote d'intérêt communautaire sans connaissance du dossier.

Pour votre information, en ce qui concerne la dissolution du SIVOS, aucune mention n'a été faite dans les derniers procès verbaux des conseils précédents.

Je vous remercie de votre attention.

John Billard